

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
Septième session ordinaire  
Florence, Italie, 5-9 décembre 1983

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : activités d'information du public et de promotion de la Convention.

1. Introduction

Lors de la dernière session du Comité, l'importance des activités d'information du public et de promotion a été soulignée ; ces activités sont en effet fondamentales pour l'avenir de la Convention. Elles répondent à deux objectifs complémentaires : faire connaître au grand public les biens du patrimoine mondial et lui faire prendre conscience de la nécessité de les préserver ; procurer des ressources additionnelles au Fonds du patrimoine provenant du produit des ventes de livres, documents audio-visuels, brochures, timbres, etc., mais surtout de dons d'institutions ou de particuliers qui ne seront touchés que grâce à un effort accru de promotion et d'information.

Ainsi, le programme d'activités futures a dû être repensé en termes d'efficacité, de coûts et de bénéfices à moyen et long terme. Des activités qui constituent pour l'instant un poste non négligeable de dépenses doivent, après une période d'investissement indispensable, devenir au contraire une source de revenus supplémentaires pour le Fonds. Cela a impliqué de faire davantage appel à des réalisateurs et à des circuits commerciaux privés que par le passé et de sous-traiter la production de documents destinés à l'information du public, en la contrôlant étroitement bien entendu.

Saisi de cette question en juin dernier, le Bureau du Comité a reconnu l'importance des activités promotionnelles au moment où la Convention connaissait à la fois un essor remarquable et de sérieux problèmes financiers. Il a décidé de laisser au Secrétariat le soin de conclure les meilleurs accords possibles en vue de la diffusion de matériel relatif aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine. Il a en outre précisé que les fonds prévus du budget devraient essentiellement être consacrés à des activités promotionnelles pouvant apporter des revenus certains et substantiels au Fonds.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat s'est efforcé de lancer de nouvelles activités promotionnelles et à élaborer les propositions budgétaires qui figurent dans le présent document.

L'orientation nouvelle qui vient d'être décrite n'exclut pas, bien entendu, les activités permanentes d'information qui, si elles ne sont pas directement rentables, constituent un moyen de faire connaître la Convention, et donc d'encourager le public à l'aider à remplir ses objectifs.

## 2. Activités d'information

### A. Photothèque des sites du patrimoine mondial

Le Secrétariat a poursuivi son effort pour améliorer la photothèque sur les sites du patrimoine mondial par la recherche de nouvelles photographies, la gestion de ce matériel et l'obtention des droits d'utilisation pour l'Unesco. Le budget prévu (5.000\$) a été employé pour couvrir une partie du salaire d'une documentaliste engagée à mi-temps à cet effet. L'autre partie de son salaire a été couverte par le budget de l'unité photographique de l'Unesco, qui a également consacré environ 1.000\$ à l'achat, à la réalisation ou à la duplication de photographies de sites du patrimoine mondial.

La photothèque s'est enrichie de photographies de qualité d'une quinzaine de nouveaux sites. Les photographies que les Etats adressent à l'Unesco lors de la proposition d'inscription ne sont malheureusement pas souvent exploitables. Une documentation photographique manque encore pour plus d'une trentaine de sites du patrimoine, et les Etats parties sont appelés à faire un effort pour fournir des photographies de qualité et dont les droits d'utilisation mondiaux soient cédés à l'Unesco.

En plus des possibilités de la photothèque, le Secrétariat, dans le cadre du contrat avec l'Incafo (Institut de la Chasse photographique et des Sciences de la Nature - Madrid) pour la publication d'une série de volumes sur le patrimoine (voir ci-dessous) a la possibilité d'utiliser librement -pourvu que ce soit sans but lucratif- le remarquable matériel photographique de cet institut.

Enfin, la revue américaine National Geographic a confirmé la possibilité d'avoir accès à sa photothèque.

## B. Affiche

L'affiche destinée à l'information du grand public, dont la préparation avait été approuvée lors du dernier Comité, n'a pas pu être réalisée pour des raisons budgétaires.

Il est proposé de la réaliser en 1984, sous forme d'un dépliant conçu sur le modèle du dépliant imprimé par l'Incafo pour les parcs nationaux du monde, que le Comité peut consulter.

Cette affiche/dépliant comporterait :

- une mappemonde indiquant la localisation des biens du patrimoine culturel et naturel ;
- la liste de ces biens et un certain nombre de photographies ;
- une présentation des objectifs et moyens de la Convention ;
- la liste des Etats contractants.

Elle serait publiée en anglais, français et espagnol et diffusée gratuitement. Le coût de la réalisation -effectuée par l'Incafo- serait à la charge de l'Unesco qui aurait le contrôle total du projet.

Coût de la fabrication : 20.000\$.

## C. Brochures

La brochure exposant les objectifs de la Convention du patrimoine mondial aux responsables de tous les pays existe en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Le retraitage de 5.000 exemplaires de la version anglaise a été réalisé et une nouvelle diffusion effectuée. Par ailleurs, l'Unesco a réalisé une brochure d'information du grand public sous le titre "Qu'est ce que : la protection du patrimoine mondial culturel et naturel". Seule la version française est actuellement disponible, mais d'autres versions dans d'autres langues suivront en 1984.

## D. Numéro spécial d'Ambio

Conformément à la décision du 6e Comité du patrimoine, un numéro spécial d'Ambio consacré au Patrimoine mondial a été publié en septembre. Il comporte une présentation générale de la Convention et des articles sur douze sites du patrimoine, essentiellement naturels, richement illustrés. Ce numéro a paru en 11.000 exemplaires et 6.300 ont été fournis à l'Unesco pour diffusion. Cette diffusion a déjà été assurée auprès de toutes les délégations présentes à la Conférence générale de l'Unesco (novembre 1983) et au Premier Congrès international sur les réserves de la biosphère qui s'est tenu à Minsk (URSS) en septembre 1983.

Il est prévu de le diffuser également à tous les Etats parties à la Convention, aux responsables de sites du patrimoine, aux Comités nationaux du Programme MAB, ainsi qu'aux autres institutions intéressées.

E. Monumentum

La parution du numéro spécial de "Monumentum", la revue de l'ICOMOS, consacré plus spécialement au patrimoine culturel, est prévue pour le printemps 1984.

F. Nature et Ressources

Cette revue trimestrielle de l'Unesco publie des articles consacrés au Patrimoine mondial, notamment un article sur l'Atoll d'Aldabra (Seychelles) et un article sur le Parc national de Sagarmatha (Népal) au cours de l'année 1983.

G. Cérémonies

Plusieurs inaugurations de plaques sur des sites du patrimoine mondial ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

Le Directeur général de l'Unesco a ainsi inauguré une plaque à Olinda (Brésil) en décembre 1983 et à Chartres (France) en juillet 1983.

D'autres cérémonies de ce type ont eu lieu à Aldabra (Seychelles), au Parc des oiseaux de Djoudj et au Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal), aux Iles Lord Howe (Australie), à Los Glaciares (Argentine) et à Cahokia Mounds (Etats-Unis).

H. Expositions

Une exposition réalisée par la Fondation des Iles Seychelles sur l'Atoll d'Aldabra a été organisée à l'Unesco au mois de mai. Elle avait pour but d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de sauvegarder Aldabra. Cette exposition a été inaugurée par le Directeur général de l'Unesco, en présence de nombreuses personnalités, des membres du Conseil Exécutif, du Ministre des Relations extérieures des Seychelles, de scientifiques, de représentants de la presse.

Des pourparlers sont en cours avec l'Incafo et la firme Kodak pour réaliser une exposition mobile constituée de panneaux reproduisant les meilleures photographies de sites du patrimoine, des différents ouvrages publiés sur la Convention du patrimoine et de l'affiche et/ou du dépliant sur le patrimoine. Cette exposition serait financée par la fondation de la Banque Extérieure d'Espagne et la firme Kodak. Une contribution du Fonds du patrimoine mondial s'élevant à 5.000\$ devrait être prévue pour la préparation de l'exposition.

I. Présentation de la Convention lors de différentes conférences internationales

Une présentation de la Convention a été faite à l'occasion de plusieurs réunions internationales :

- colloque sur le thème jeunesse et patrimoine organisé par l'ICOMOS (Paris),
- Premier Congrès international sur les réserves de la biosphère organisé par l'Unesco et le PNUE, Minsk (URSS), septembre 1983,
- Conférence générale de l'Unesco (novembre 1983).

Le projet d'exposition mentionné au paragraphe ci-dessus devrait permettre d'améliorer la présentation de la Convention lors des Conférences internationales. C'est ainsi qu'il est envisagé de monter cette exposition à la prochaine Assemblée générale de l'UICN (Madrid, novembre 1984).

#### J. Associations privées

Des contacts informels ont été pris entre le Secrétariat et une association suisse, l'association PRO-SIMEN, qui s'est chargée jusqu'à présent de la promotion du Parc de Simen. Cette association pourrait en effet étendre ses activités à la promotion générale des buts de la Convention.

Le Comité pourrait étudier les moyens de promouvoir les associations privées qui pourraient constituer un appui important à la Convention dans l'avenir.

#### K. Films

Les nombreuses possibilités offertes par ce moyen de promotion n'ont encore été que partiellement explorées. Toutefois, des pourparlers sont en cours avec un réalisateur français qui propose une série de 6 films de 25 minutes sur la sauvegarde du patrimoine mondial. Le parrainage de l'Unesco est envisagé et une contribution éventuelle du Fonds du patrimoine sera étudiée dans l'optique rappelée par la dernière réunion du Bureau. Le Bureau sera saisi de l'état d'avancement de ce projet à la prochaine réunion.

En outre, une contribution de 5.000\$ devrait être envisagée pour encourager la production de matériel audio-visuel sur la Convention.

#### L. Développement d'un système d'information informatisé sur le patrimoine

Un système d'information informatisé a été mis au point avec l'aide de l'UICN pour les sites naturels du patrimoine mondial. Des exemples concrets seront présentés au Comité. Il serait souhaitable de prévoir un appui financier de 5.000\$ pour la mise en oeuvre de ce système en 1984.

### 3. Activités promotionnelles à caractère rentable

#### A. Série de diapositives

La série de 48 diapositives sur les sites du patrimoine mondial accompagnée d'un texte explicatif en anglais, en français et en espagnol, continue de se vendre de façon régulière, au prix de 50 francs, au profit du Fonds du patrimoine.

## B. Timbres

Un programme philatélique a été élaboré par le Secrétariat, selon un schéma similaire à celui mis en oeuvre pour le compte de l'Unicef à l'occasion de l'année de l'enfant (1978) et qui a, depuis cette date, rapporté 1.500.000\$ à l'Unicef.

C'est la même firme, la Société Verlag Groth A.G., qui a été chargée par l'Unesco de mettre en oeuvre ce programme philatélique sur le patrimoine. Il s'agira de favoriser l'émission de timbres sur le patrimoine et d'organiser leur vente par souscription, accompagnés d'un album explicatif et illustré sur chaque site concerné. On espère aussi émettre 20 à 25 timbres par an et l'on considère qu'une centaine de pays pourraient être touchés.

Ce projet est mis en oeuvre par l'Office d'Information du Public de l'Unesco. Le Fonds du patrimoine recevra 10 % du total des ventes, soit un bénéfice non négligeable.

En outre, ce programme devrait avoir un grand impact sur le public.

Dans ce cadre, l'Unesco a adressé une circulaire en septembre 1983 aux Etats qui n'ont pas encore émis de timbres sur les sites du patrimoine pour qu'ils envisagent de coopérer au programme philatélique. Des réponses de la Norvège et de l'Equateur sont déjà parvenues à l'Unesco.

## C. Livre consacré à la Liste du patrimoine mondial

Un volume édité par l'Unesco et présentant sous le titre "Un patrimoine pour tous" les 57 premiers sites du patrimoine mondial est vendu au prix de 120 francs.

## D. Livres pour enfants

Les deux premiers volumes consacrés respectivement aux sites du Népal et de la Tunisie ont rencontré un vif succès. Le troisième volume, sur l'Ile de Gorée (Sénégal), paraîtra prochainement. Il sera co-produit par l'Unesco et la maison d'édition Castermann, et non plus Etudes Vivantes. Un quatrième volume est en projet : il porte sur "l'enfance du monde", c'est-à-dire à la fois sur les sites du patrimoine mondial préhistoriques et géologiques permettant de comprendre l'évolution de la planète. Ces livres sont vendus par les Presses de l'Unesco et en librairie.

## E. INCAFO: série de volumes sur le patrimoine mondial

Cette collection publiée par Incafo (Institut de la Chasse photographique et des Sciences de la Nature - Madrid) avec la coopération scientifique de l'Unesco présentera sous le titre "Patrimonio de la Humanidad" les sites du patrimoine, à raison d'une vingtaine de sites par volume, et d'un volume par an.

Il s'agit de très belles publications, magnifiquement illustrées (au moins 120 photographies en couleur par volume), et qui seront tout d'abord publiées et diffusées en Espagnol, mais devraient par la suite être traduites en plusieurs langues (des contacts ont déjà été pris en France, au Royaume Uni et en Yougoslavie).

Le contrat entre l'Unesco et l'Incafo a été signé et le premier volume de la série, préfacé par le Directeur général, est paru. Les clauses du contrat prévoient que l'Incafo soumet à l'Unesco le plan de chaque volume, ainsi que les textes et les illustrations. L'Unesco, de son côté, fournit à l'Incafo les informations et les documents susceptibles de l'aider à améliorer le niveau scientifique des textes, et contribue à chaque volume par une préface. Le Fonds du patrimoine reçoit 5 % des bénéfices. Le Secrétariat aura en outre, ainsi qu'il a été dit plus haut, la possibilité d'utiliser librement, pourvu que ce soit sans but lucratif, le matériel photographique de l'Incafo contenant environ 40.000 diapositives de haute qualité surtout dans le domaine du patrimoine mondial.

#### F. Série de fascicules sur le patrimoine mondial

L'Incafo propose de réaliser des fascicules ou de petits livres hebdomadaires ou bi-mensuels, à très large diffusion, sur le modèle de ce qui est déjà fait pour les parcs du monde, et que le Comité peut consulter.

Chaque fascicule décrirait un à trois biens du patrimoine et serait vendu à un vaste public. Prévus tout d'abord en Espagnol, ils pourraient être également traduits et diffusés dans d'autres langues. Le contenu de chaque fascicule serait supervisé par l'Unesco, et deviendrait propriété conjointe de l'Unesco et de l'Incafo.

Le coût de la réalisation serait totalement pris en charge par l'Incafo, tandis que le Fonds du patrimoine toucherait une partie des bénéfices, selon un pourcentage qui reste à fixer (entre 5 et 10 % du prix de vente).

Les exemplaires en Espagnol pourraient commencer à paraître assez vite tandis que des co-éditeurs sont recherchés pour les autres versions (des contacts ont été pris à la Foire du Livre de Francfort).

#### G. Guide de poche sur le patrimoine mondial

Ce guide, de type et de format comparable à celui déjà édité pour les parcs du monde et qui peut être consulté par le Comité, reprendrait tous les sites, localiserait chacun d'entre eux sur une carte et présenterait une photographie et une fiche technique sur laquelle figureraient :

- les caractéristiques physiques du bien,
- sa situation,
- les moyens d'accès,

- sa classification,
- les raisons fondamentales qui ont conduit à son inscription comme bien culturel, naturel ou mixte.

Les modalités de la réalisation restent à définir, mais il est envisagé, comme pour les fascicules, un copyright conjoint Unesco/Incafo et un partage des bénéfices sur la base de 10 % pour le Fonds du patrimoine, qui pourrait constituer des revenus importants. On prévoit que la seule version espagnole pourrait rapporter 8.000\$ pour la première édition (5.000 exemplaires). En outre, les photographies utilisées seraient acquises par l'Unesco, exemptes de droits.

Une pré-maquette a été présentée à la Foire du Livre de Francfort et plusieurs éditeurs (pour les versions autres qu'espagnole) se sont montrés intéressés.

La maquette définitive devrait être présentée en mai 1984, pour acceptation par l'Unesco.

#### H. Cartes postales

Un projet de réalisation de cartes postales sur les sites du patrimoine, qui pourraient notamment être mises en vente sur place, est actuellement à l'étude.

#### I. Projets en coopération avec le WWF

Des contacts ont été pris avec le WWF pour identifier des activités conjointes susceptibles de bénéficier au Fonds du patrimoine.

Il est notamment envisagé de lancer un projet pilote sur un site naturel dans le cadre de la prochaine campagne du WWF.

Une contribution de 15.000\$ sera nécessaire pour lancer ces activités, qui devraient ensuite fournir des revenus importants.



PROPOSITIONS BUDGETAIRES

- Photothèque des sites du patrimoine	5.000 \$
- Affiche/dépliant	20.000 \$
- Exposition mobile	10.000 \$
- Système informatisé	5.000 \$
- Actions conjointes avec le WWF	15.000 \$
- Révision du matériel promotionnel	5.000 \$
	<hr/> 60.000 \$

=====

REVENUS ESPERES DES 1984

- Premier volume publié par l'Incafo	15.000 \$
- Guide de poche	5.000 \$
- Autres revenus (timbres, diapositives, etc.)	5.000 \$
	<hr/> 20.000 \$